

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2022-08

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet de saisine rectificative au projet de loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur (LOPMI) sur ses articles 4 et 5 ;

Ayant été consulté par voie écrite, l'urgence ayant été constatée par un courrier du président en date du 28 février 2022,

Émet un avis favorable sur le projet de saisine rectificative susvisé.

Fait le 4 mars 2022.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Sébastien RASPILLER